



BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTION - HABITATION - IMMEUBLE BATI

Honoraires TTC à la charge du mandant : 6% du prix de vente

TRANSACTION - TERRAIN NON BATI

Honoraires TTC à la charge du vendeur : 10% du prix de vente

Forfait minimum TTC à la charge du vendeur : 10.000,00€

Honoraires sur devis pour vente de plusieurs terrains

TRANSACTION - COMMERCE - PROFESSIONNEL

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur : 10% du prix de vente

GESTION IMMOBILIÈRE - LOCATION SAISONNIÈRE

Honoraires de gestion (à la charge du propriétaire) TTC : 20% Des sommes encaissées

AVIS DE VALEUR

Forfait, 150€ TTC

Remboursé au jour de la vente pour les mandats exclusifs
